

«2M CONSEIL»
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, Square Moncey
75009 PARIS

R.C.S. PARIS 897 486 452

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 MARS 2026

Monsieur Marc MEYER,

Associé unique et Président de la société 2M CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, divisé en cent actions de dix euros chacune, dont le siège social est à PARIS (75009), 2 square Moncey,

statuant sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un liquidateur,
- Fixation du siège de liquidation,
- Pouvoir pour les formalités.

Il est disposé sur le bureau et mis à la disposition de l'assemblée :

- Le double de la convocation ;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il est rappelé alors que ces différentes pièces ont été tenues à la disposition de l'associé dans les délais légaux.

Puis il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION

Dissolution anticipée de la société

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société à compter du 20 mars 2026.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un liquidateur

L'associé unique décide de nommer Monsieur Marc MEYER, demeurant 2 square Moncey à Paris (75009) en qualité de liquidateur.

Cette décision est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Fixation du siège de liquidation

L'assemblée générale, décide de fixer le siège de liquidation au siège social de la société.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie de la présente pour accomplir les formalités juridiques prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Monsieur Marc MEYER
Président et associé unique